

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 Janvier 2023 à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de Bernex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 Janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothée Tupin, Jean-Yves Guegan, Emilien Abgrall, Marie-Claire Sonnois, Stéphane Vesin, Sylvie Trincaz, Marie Perard, Richard Martinez, Jean-Jacques Bertoni, Laurine Carraud.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Edouard Betemps, Sandie Masson, Pierrarnaud Christin.

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

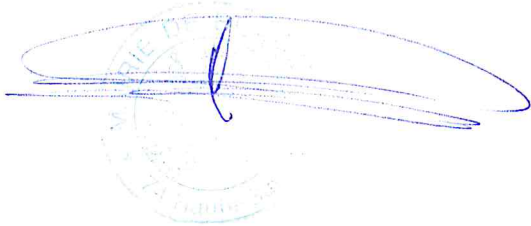
Le conseil municipal,

- 1) Approuve le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2022
- 2) Adopte le projet de création d'une piste de luge sur rail dont l'objectif est de diversifier les activités récréatives de la station de Bernex et de développer l'offre 4 saisons pour pérenniser et dynamiser l'activité touristique d'un montant estimatif hors taxe de 2.853.050,00 euros H.T. Il sollicite une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre de sa politique tourisme et de la région Auvergne-Rhône-Alpes au taux le plus élevé possible ainsi qu'un fonds de concours de la CCPEVA. Il autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire
- 3) Vote les subventions 2023 aux associations
- 4) Décide de céder à M et Mme Sébastien Grandpierre environ 21 m² de délaissé de voie communale ainsi qu'environ 2m² à prendre dans la parcelle communale cadastrée à la section C sous le numéro 1992, 213 m² à prendre dans la parcelle cadastrée à la section C sous le numéro 2182 et 106 m² à prendre dans la parcelle communale cadastrée à la section C sous le numéro 2184 lieudit Le Beule moyennant un prix de 146,20 €/m² soit pour la somme totale de 50.000,40 €. Il précise que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par l'acquéreur.
- 5) Décide d'acquérir les parcelles sises à Bernex cadastrées à la section :
 - . A sous le numéro 1470 (6a 98ca) lieudit Le Vernay,
 - . B sous les numéros 140 (17ca) et 141 (35a 40ca) lieudit Lachat,
 - . B sous le numéro 297 (6a 25ca) lieudit Le Chon
 - . Et B sous le numéro 1453 (4a 30ca) lieudit La Taillaz soit pour un total de 53a 10ca appartenant aux consorts Dutruel/Tupin-Bron au prix d'un euro le mètre carré (1 €/m²) soit pour la somme totale de cinq mille trois cent dix euros (5.310,00 €)
- 6) Autorise le Maire à signer la convention socle avec le Conseil Savoie Mont-Blanc définissant les conditions de collaboration entre la commune et ledit conseil en vue du développement de la lecture publique par le biais de la bibliothèque pour la période 2022-2027
- 7) Accepte le tarif forfaitaire d'utilisation d'une ambulance sapeur-pompier (VSAV) par le service départemental d'incendie et de secours en cas de carence d'ambulance privée pour le transport des blessés pris en charge par le service des pistes fixé à 200,00 euros par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours à compter du 28 janvier 2023
- 8) Ne souhaite pas que le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :

- . parcelles cadastrées section A sous les numéros 3102, 3103, 3104, 3109 et 3992 sises 803 route de la Dent d'Oche
- . parcelles cadastrées section A sous les numéros 1993 et 1994 sises 235 route de Creusaz
- . parcelle cadastrée section A sous le numéro 4891 sise 330 route de la Dent d'Oche
- . parcelle cadastrée section D sous le numéro 2656 sise 95 route du Télésiège
- . parcelle cadastrée section A sous le numéro 4879 et 1/24^{ème} d'un chemin d'accès cadastré Section A sous les numéros 3631, 3632 et 3633 sis 86 chemin des Mouilles
- . parcelles cadastrées section B sous les numéros 2009 et 2012 lieudit Charmet
- . parcelles cadastrées section A sous les numéros 630, 631, 2725 et 2726 lieuxdits les Grabelets et les Plates
- . parcelle cadastrée section D sous le numéro 1964 lieudit le Vernay
- . parcelle cadastrée section D sous le numéro 1966 lieudit le Vernay
- . parcelles cadastrées section D sous les numéros 2424, 570 et 2422 lieudit Chez Masson.

Le Maire

Pierre André Jacquier



Le secrétaire

Jean-Yves Guegan

